

## ***Communiqué de presse du 19 novembre 2018***

### **Saint Vérand : une nouvelle commune desservie en gaz en Isère !**

**Depuis le 7 septembre, les bâtiments de la commune de Saint Vérand sont raccordés au réseau public de distribution de gaz, dans le cadre du contrat de concession négocié par le SÉDI avec GEG. À la clé, des avantages indéniables, comme un encadrement des prix ou une gestion simplifiée de l'approvisionnement et du stockage du gaz.**

Avec la fin du monopole de GRDF sur les nouvelles concessions de gaz, le SÉDI a signé avec GEG et Primagaz en 2007, sept contrats de concession pour la distribution de gaz. Ces contrats concernent 40 communes qui avaient manifesté leur intérêt au SÉDI. Il s'agit soit de gaz naturel lorsque les réseaux de transport le permettent, soit de propane quand les réseaux sont trop éloignés.

Saint Vérand figure parmi les communes concédées à GEG, mais à l'époque, elle disposait déjà d'un contrat avec un propanier pour ses bâtiments publics.

La commune ayant adhéré au service de conseil en énergies proposé par le SÉDI, elle bénéficie du suivi énergétique des bâtiments publics. C'est par ce biais que la commune a été alertée de la fin prochaine du contrat avec son fournisseur de propane et de la possibilité de se raccorder au réseau public de distribution. Les démarches ont alors été entreprises par GEG.

En comparaison d'un contrat passé directement auprès d'un fournisseur, la commune peut désormais bénéficier des avantages d'un service public :

- un contrôle sur la qualité du service fourni
- un encadrement des prix
- une visibilité directe des consommations
- une sécurité d'approvisionnement
- une gestion simplifiée due à l'absence de cuve de stockage.

Grâce au raccordement des bâtiments publics, les opportunités de développement de nouveaux raccordements sur la commune vont être réétudiées par GEG. L'ambition : faire bénéficier de ce nouveau service public à d'autres usagers.

**Contact** : Isabelle MIARD - 04 58 17 17 15